



Celgene Inc.  
6755 Mississauga Road  
Suite 600  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Tél. : 289 291-0200  
Sans frais : 1 877 923-5436  
Télééc. : 289 291-4848

## **Politique d'accessibilité**

### **Énoncé de politique**

Celgene Inc. (« Celgene ») s'engage en matière d'accessibilité pour tous, dans le respect de la dignité et de l'autonomie de chaque personne. Nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances. Nous souhaitons répondre sans retard aux besoins des personnes handicapées et ce, en prévenant ou en abolissant les obstacles à l'accessibilité et en nous conformant aux dispositions de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (« LAPHO ») et du *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* connexe. Aux fins de cette politique, le terme « usager » inclut tous les membres du public et tiers, par exemple, consultants, fournisseurs de biens et de services professionnels ou autres à qui Celgene fournit un service.

Celgene reconnaît que la question de l'accessibilité en milieu de travail fait partie des droits de la personne qui sont régis non seulement par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et ses règlements, mais également par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

### **Plan concernant les normes d'accessibilité**

Celgene tiendra à jour un plan d'accessibilité qui résumera la stratégie mise de l'avant par l'entreprise pour favoriser l'égalité des chances et l'accessibilité à l'intention des personnes handicapées.

### **Information et communications**

Celgene s'engage à répondre aux besoins des personnes handicapées en matière de communications. Nous fournirons aux usagers, sous une forme accessible et sur demande, les renseignements qui sont à la disposition du public en ce qui concerne les interventions d'urgence. De même, nous fournirons ou verrons à ce que soient fournis sans retard aux personnes handicapées des formats et des aides à la communication, en tenant compte des besoins et handicaps de chacune.

Nous nous assurerons que tous les sites et contenus Web soient conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 du World Wide Web Consortium.

### **Emploi**

Celgene s'engage à appliquer des pratiques non discriminatoires et à favoriser l'accessibilité en matière d'emploi. À cette fin, nous apporterons des ajustements aux processus de recrutement d'évaluation et d'embauche, ainsi qu'en cours d'emploi, pour les personnes handicapées. Nous passerons en revue les politiques actuelles de recrutement, les descriptions de poste, les communications et les processus de gestion du rendement, de développement professionnel et de réaffectation, en plus d'apporter les amendements nécessaires pour nous conformer aux normes d'accessibilité intégrées. En outre, nous procéderons à des analyses et apporterons les correctifs nécessaires pour prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité en ce qui concerne l'emploi.

Celgene continuera de soutenir les employés au moyen d'ajustements individuels et de plans de retour au travail lorsqu'ils se seront absents en raison d'une invalidité. Nous fournirons des renseignements individualisés en matière d'interventions d'urgence en milieu de travail pour les personnes handicapées, au besoin.

### **Prestation de biens et services**

Nous nous assurerons que nos employés aient la formation et les connaissances requises concernant divers dispositifs d'aide que les usagers handicapés peuvent utiliser lorsqu'ils accèdent à nos biens et services. Nous utiliserons avec les personnes handicapées des moyens de communication adaptés à leur handicap.

Nous accueillons les personnes handicapées et leurs animaux d'assistance. Les animaux d'assistance sont autorisés dans les secteurs de notre entreprise qui sont ouverts au public. La personne handicapée accompagnée d'un aidant sera autorisée à se faire accompagner de cet aidant dans nos locaux.

En cas d'interruption planifiée ou non de l'accès aux services ou installations utilisés par les usagers handicapés, Celgene informera ces derniers sans délai. Cet avis clairement affiché inclura des renseignements quant à la raison de l'interruption, sa durée prévue et une description des solutions de rechange, selon le cas.

### **Formation**

Celgene fournira à tous ses employés une formation sur les lois concernant l'accessibilité et sur le *Code des droits de la personne* en ce qui concerne les personnes handicapées. La formation sera offerte de la manière la plus appropriée selon les tâches des employés.

Cette formation sera aussi fournie à chaque nouvel employé dans le cadre de son programme d'orientation lors de l'embauche. Les employés recevront aussi une formation lorsque des changements seront apportés à cette politique.

### **Processus de rétroaction**

Les usagers qui souhaitent réagir à la façon dont Celgene met ses biens et services à la disposition des personnes handicapées peuvent communiquer avec :

Kendra Baillie  
Gestionnaire, Ressources humaines  
Tél. : 289 291-4837  
Courriel : [kbaillie@celgene.com](mailto:kbaillie@celgene.com)

Les plaintes seront étudiées conformément aux Normes de pratique – Rétroaction concernant l'accessibilité de Celgene.

### **Modifications de cette politique ou d'autres politiques**

Toute politique de Celgene qui ne respecte pas ou ne promeut pas la dignité et l'autonomie des personnes handicapées sera modifiée ou éliminée.

*Dernière mise à jour : mars 2018*